



N°3
JUILLET 2018

LE BULLETIN

COMMUNAL

La municipalité de Vicq sur Mer

Etat-Civil / Finances
Agents municipaux
Conseils municipaux
Travaux

La vie à Vicq sur Mer

Animations
Associations
Infos pratiques

Patrimoine Littoral et Environnement

SOMMAIRE

2

Etat-Civil

3

Urbanisme

4

Finances

6

Agents de Vicq
sur Mer

7

Conseils
municipaux

8

Travaux

10

Animations

13

Agenda 2018

14

La vie des
associations



16

La Fontaine
Saint Benoit

17

Littoral

18

Zéro Phyto

19

Salles
communales

20

Infos pratiques

Vicquoises, Vicquois,

C'est toujours un grand plaisir de vous présenter chaque année ce bulletin qui résume une année de vie de notre belle commune VICQ SUR MER .

Comme le confirme le recensement réalisé en 2017, le nombre important de permis de construire et l'arrivée de nouvelles familles sur notre commune permettent de garder une démographie stable.

La plupart des collectivités ont vu leurs dotations diminuer, ce qui n'est pas le cas pour notre collectivité, grâce à la création de VICQ SUR MER nous avons pu garder la totalité de nos dotations et ainsi continuer à investir.

De gros travaux de voirie sur l'ensemble des communes déléguées sont entrepris. La mise aux normes accessibilité de la mairie de VICQ SUR MER est terminée avec pas moins de 61% de subventions.

Un grand merci à toutes les associations et à tous les bénévoles pour les animations proposées tout au long de l'année et pour les travaux de restauration réalisés dans nos églises.

Nous sommes fiers d'avoir accueilli de grandes manifestations : le championnat de motocross, le Festival des contes, le Marathon de la pointe de Barfleur et des concerts à la VAQUELOTTE organisés par MUSIK EN SAIRE !

Merci d'avoir répondu nombreux à nos invitations : repas des aînés, marché de Noël, Noël des enfants et le méchoui du 14 juillet .

Le conseil municipal a choisi d'arrêter d'utiliser les produits phytosanitaires pour l'entretien de notre commune dans le but de préserver notre santé et l'environnement.

Cette décision entraîne un surplus de travail pour nos agents, il est impossible de venir à bout manuellement des mauvaises herbes dans les 7 cimetières et sur l'ensemble de la commune.

Nous travaillons pour trouver des solutions alternatives mais nous n'arriverons jamais au même rendement que les produits chimiques, c'est pourquoi je vous demande un peu d'indulgence sur la présence de mauvaises herbes et, pour ceux qui le peuvent, d'entretenir l'accotement de la route, du chemin ou du caniveau qui bordent vos maisons.

Pour finir, je vous encourage à consulter le site internet et la page facebook de VICQ SUR MER et de vous inscrire en ligne pour recevoir dès le mois de septembre « la lettre d'info » que nous ne manquerons de vous envoyer régulièrement .

La mairie de Vicq sur Mer est ouverte tous les après-midis, n'hésitez pas à venir pousser la porte pour rencontrer les élus et les agents.

Les maires délégués, les adjoints et les conseillers se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été et de très bonnes vacances.

Richard Leterrier

Maire de Vicq sur Mer

ÉTAT CIVIL

Naissances

Capucine GIBOURDEL née le 18 février 2018

Léopold GUILLOTTE né le 2 avril 2018

Emma DELOEUVRE née le 8 mai 2018

Eden LEPESQUEUX née le 18 mai 2018

Tiara LAUNAY LETRECHER née le 19 juin 2018

Décès

Marie-Christine LAHAYE,
le 16 juillet 2017

Marie CORBIN veuve BOURDET,
le 24 août 2017

Michel LHOMME,
le 1er octobre 2017

Georges BAUDRY,
le 9 novembre 2017

Serge LECAVELIER,
le 12 novembre 2017

Micheline LAJOIE épouse LEPLEY,
le 30 novembre 2017

Robert JEAN,
le 25 juin 2018

Mme Paulette DAIREAUX veuve CROCHARD,
le 22 juillet 2018

M. Paul LE HOT,
le 22 juillet 2018

Mariages

Samuel TROUILLEFOU et Audrey DOUET,
le 5 août 2017

Eric DELAUNEY et Micheline BELHOSTE,
le 16 septembre 2017

Alexandre GIBOURDEL et Laurie POUHIER,
le 23 septembre 2017

Santiago LONDOÑO MONTOYA et Emeline RÉTIF,
le 28 avril 2018

Jean-Michel LEBARON et Adéline MOITIE,
le 7 juillet 2018

PACS

Trois PACS ont été signés entre juin 2017 et juillet 2018

Reconnaissance

Une reconnaissance a été enregistrée entre juin 2017 et juillet 2018

RECENSEMENT 2017

En 2017, le recensement a permis de décompter la population des 4 communes : 1033 personnes au total.

Dont :

119 à Gouberville

132 à Réthoville

193 à Néville sur mer

589 à Cosqueville

URBANISME

Entre juillet 2017 et juin 2018, le service urbanisme de la mairie a traité 122 dossiers.

- 60 Certificats d'urbanisme d'information (CUa)
- 16 Certificats d'urbanisme opérationnel (CUB)
- 23 Déclarations préalables (DP)
- 22 Permis de Construire (PC)
- 1 Permis de construire modificatif (PCM)



*Lotissement - hameau Deschamps
Cosqueville*

Rappel des règles d'urbanisme

De 0 à 5 m² : pas de formalité, un courrier de demande d'autorisation est conseillé.

De 5 m² à 20 m² : déclaration préalable

Jusqu'à 40 m² en zone U du PLU pour toute extension n'ayant pas pour effet de porter la surface de plancher ou l'emprise au sol au delà de 150 m²

- Cerfa numéro 13703*06 : Permet de réaliser des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade dans des secteurs protégés ou certaines communes...), de construire une annexe à son habitation (piscine, abri de jardin, garage...) ou d'édifier une clôture.
- Cerfa numéro 13404*06 : Permet notamment de réaliser une construction nouvelle et d'effectuer des travaux (modification de construction existante, changement de destination...).
- Cerfa numéro 13702*05 : Permet notamment de réaliser des divisions de terrains de faible importance.

Au-delà de 20 m² : permis de construire

- Cerfa numéro 13406*06 : Permet notamment de réaliser ou agrandir une maison individuelle ou ses annexes.
- Cerfa numéro 13409*06 : Permet de réaliser une construction ou d'effectuer des travaux sur une construction existante.

Rappel des délais d'instruction

- Certificat d'urbanisme d'information (a) : 1 mois
- Certificat d'urbanisme opérationnel (b) : 2 mois
- Déclaration préalable : 1 mois et 2 mois dans le périmètre d'un monument historique
- Permis de construire : 2 mois pour une maison individuelle/4 mois si périmètre monument historique et 3 mois pour tous les autres projets.

PLUi Grand Est

Le Plan Local d'Urbanisme Intracommunautaire pour l'Est Cotentin est en cours d'élaboration par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

Une procédure de concertation est ouverte jusqu'à l'arrêt de projet du PLUi et concerne aussi bien les habitants que toute personne morale privée ou publique y ayant intérêt.

Un registre de concertation par commune historique est à votre disposition à la mairie de Vicq sur Mer
17 Bis Village de Cosqueville, aux horaires d'ouverture.



FINANCES

Compte administratif 2017 et budget primitif 2018

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
Charges à caractère général	132 998.90	(1) 362 233.17
Charges de personnel	248 298.14	254 571.00
Autres charges gestion courante	130 358.93	147 475.00
Charges financières	20 708.76	18 744.00
Charges exceptionnelles	0.00	(2) 33 100.00
Provisions	0.00	3 130.00
Opérations d'ordre entre sections	49 514.55	63 713.00
Atténuations de produits	39 893.00	39 893.00
Sous-total	621 772.28	922 859.17
Virement section d'investissement		235 866.73
Dépenses imprévues		30 000.00
TOTAL GENERAL	621 772.28	1 188 725.90

(1) dont 194 329 € pour l'équilibre budgétaire et 46 551 € pour la participation aux frais de scolarité

(2) dont provision pour le démontage de la salle « Gustave Lamache » (désamiantage)

Recettes	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
Produits des services	2 672.48	2 350.00
Impôts et taxes	305 734.01	305 234.00
Dotations et participations	301 592.48	306 723.00
Autres produits de gestion courante	94 898.59	83 916.00
Produits financiers	0.00	0.00
Produits exceptionnels	5 574.97	900.00
Atténuation de charges	3 995.66	7 260.00
Opérations d'ordre entre section	68 359.47	83 713.00
Total de l'exercice	782 827.66	790 096.00
Excédent de fonctionnement		398 629.90
TOTAL GENERAL	782 827.66	1 188 725.90

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité ; les taux des taxes locales restent donc inchangés :

- Taxe d'habitation : 9.44%
- Taxe sur les propriétés bâties : 17.19%
- Taxe sur les propriétés non bâties : 16.66%

Dépenses	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
Déficit d'investissement reporté		60 082.25
Dépenses imprévues		40 000.00
Emprunts et dettes assimilées	57 024.11	55 112.00
Immobilisations incorporelles	1 020.00	7 000.00
Subventions d'équipement	106 499.47	137 000.00
Immobilisations corporelles	14 844.92	58 885.00
Immobilisations en cours	25 138.95	(1) 433 312.00
Participation et créances rattachées	2 130.00	0.00
Autres immobilisations financières	18.00	30.00
Opérations d'ordre entre sections	68 359.47	83 713.00
Opérations d'ordre dans la section	546.73	4 520.00
TOTAL GENERAL	275 581.65	879 654.25

(1) Travaux accessibilité mairie, cimetière et extension du cimetière et réhabilitation d'un bâtiment communal en gîte rural :

Les travaux d'accessibilité à la mairie et au cimetière, l'extension du cimetière et l'extension du hangar communal représentent un investissement total de 100.686 €. Sachant que la commune a obtenu des aides et subventions à hauteur de 60 985.00€ (soit 61% du projet), le reste à charge de la commune est de 39 701€.

La réhabilitation du bâtiment communal de Gouberville en gîte rural a été estimée à 320 000 € La commune a obtenu diverses subventions pour un montant total de 230 000 €.

Les travaux d'enfouissement du réseau au hameau de la mer ont été évalués à 281 000 € mais sont aussi largement subventionnés. Il devrait rester 95 000 € à la charge de la commune.

Recettes	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
Excédent d'investissement reporté		0.00
Produits de cessions		3 500.00
Virement section de fonctionnement		235 866.73
Dotations fonds divers et réserves	28 536.03	275 585.52
Subventions d'investissement	14 353.09	194 469.00
Emprunts et dettes assimilées	970.00	102 000.00
Opérations entre sections	49 514.55	63 713.00
Opérations d'ordre dans la section	546.73	4 520.00
TOTAL GENERAL	93 920.40	879 654.25

LES AGENTS DE VICQ SUR MER

SERVICES TECHNIQUES

Entretien des espaces verts, travaux de voirie et travaux de rénovation des bâtiments publics

Joël LETERRIER,
Agent de maîtrise, responsable technique

Aurélien REVEL,
Adjoint technique

Anthony ORANGE,
Adjoint technique

Nathalie UNIA,
Adjoint technique
et régisseur de la location des salles communales

Entretien des bâtiments publics et des salles communales

Ludivine OZOUF,
Adjoint technique
et régisseur suppléant de la location des salles communales

SERVICES ADMINISTRATIFS

Sandrine BERTRAND,
Adjoint administratif en charge de l'urbanisme, de la gestion des cimetières, des élections, de l'état civil

Liliane HALLE,
Adjoint administratif en charge de la comptabilité et des ressources humaines

Marianne POTTIER
Secrétaire de mairie en charge de l'état civil, des locations immobilières et des mises à jour du site internet et envoi des lettres de diffusion.

ACCUEIL PUBLIC

Mairie de Vicq sur Mer :

- lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h
- mercredi et vendredi de 14h à 18h

Permanence du maire tous les samedis de 10h à 12h

Mairie de Néville sur Mer :

Permanence du maire délégué tous les lundis de 18h30 à 19h30

Mairie de Gouberville :

Permanence du maire délégué tous les premiers lundis de chaque mois, de 10h à 12h.

Mairie de Réthoville :

Sur rendez-vous uniquement au 02.33.54.31.96



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Au rythme d'environ un conseil par mois, les conseillers vicquois poursuivent leur mission d'acteurs de la démocratie locale en effectuant leur suivi régulier des affaires communales.

Le sujet de l'avenir du littoral est revenu à maintes reprises au cœur des discussions cette année. Avec des conditions météorologiques difficiles cet hiver, le statut de catastrophe naturelle ayant d'ailleurs été accordé sur la commune, plusieurs réunions ont eu lieu concernant l'avancée marine et l'érosion du littoral. L'ensemble des conseillers et des habitants est particulièrement sensible à ces questions et à la préservation de notre trait de côte. Dans le prolongement de ces questions, ont été présentés en conseil les panneaux concernant la réglementation concernant les chiens, chevaux, détecteurs de métaux et engins motorisés sur les côtes vicquoises ; ces règles faisant somme toute appel au bon sens des citoyens.

La charte de l'entretien des espaces publics a progressivement été mise en œuvre sur cette année, suite à des audits réalisés par des agents du FREDON.

Les conseillers ont également à cœur de faciliter la vie des administrés de la commune, et à ce titre, plusieurs mesures ont été prises, toujours dans le sens de l'harmonisation des règles au sein de Vicq sur Mer. Notamment, les horaires des permanences des mairies ont été revus, pour tenir compte des nouvelles habitudes des citoyens, et les tarifs des salles communales ont été remis à jour. Le système de commande et de minuterie de l'éclairage public a été remplacé pour permettre d'avoir des horaires d'allumage et d'extinction identiques sur l'ensemble de la commune. Un suivi permanent est également effectué concernant l'arrivée de la fibre internet sur les communes de Vicq sur Mer, mesure particulièrement attendue par nos jeunes (mais aussi moins jeunes !) concitoyens. Et enfin, la sécurité des administrés est un point crucial : il a été réalisé une étude portant sur la vitesse des automobilistes sur la RD116, au niveau des passages à 50 km/h à Néville, Gouberville et Cosqueville.

L'opinion des citoyens est bien sûr toujours prise en compte et les conseillers ont notamment relayé leur mécontentement concernant le retard du projet de raccordement de Gouberville au réseau d'assainissement collectif, cette question étant toujours en cours.

Enfin, le conseil prend toujours plaisir à préparer et organiser tout au long de l'année les divers rendez-vous avec les citoyens vicquois : le repas des aînés, du 14 juillet, le marché de Noël, ou encore les vœux de la commune.

La gestion du patrimoine immobilier communal a donné lieu à diverses décisions du conseil, ce patrimoine ayant évolué au cours des derniers mois. En effet, le bâtiment de l'ancienne école de Gouberville a été mis en vente.

Et l'ancien bâtiment communal de Gouberville fait quant à lui l'objet d'un projet de réhabilitation en gîte de groupe. Le conseil a pu constater que toutes les parcelles du Hameau Deschamps à Cosqueville ont été vendues et les permis de construire ont tous été déposés. La commune a procédé à l'intégration dans son patrimoine de biens sans propriétaire. Et enfin, des terrains ont quant à eux été reçus par legs au profit de la commune, terrains situés sur Réthoville et Néville.

Au titre des décisions fiscales, le conseil a abandonné la taxe forfaitaire applicable sur les terrains nus devenus constructibles. Et il a été décidé de maintenir les taux et exonérations actuelles applicables à la taxe d'aménagement communal, ainsi que les taux de taxe foncière et taxe d'habitation qui resteront identiques en 2018 à ceux appliqués en 2017.

Les agents publics ont vu leur régime évoluer. Le conseil a notamment voté l'adhésion au CDAS50, ou encore la mise en place du compte épargne temps et du régime de protection sociale complémentaire pour les agents municipaux. Ont également été mis en place des entretiens professionnels, qui sont effectués par le maire, accompagné de la secrétaire pour les postes administratifs, et d'un élu technique pour les agents techniques. Plusieurs discussions ont eu lieu au sujet de ces entretiens pour prévoir la façon dont ils seront réalisés, et pour comprendre sur quels critères seront « évalués » les agents.

Enfin, les derniers conseils ont permis d'évoquer un thème particulièrement actuel et important : la Communauté d'Agglomération le Cotentin («CAC»). Plusieurs délibérations ont permis des transferts et/ou octrois de compétences au profit de la CAC. Le conseil a également désigné en son sein un comité de suivi pour l'élaboration du PLUI qui sera établi au niveau de la CAC. Dans tous les cas, les élus suivent particulièrement les évolutions amorcées par cette nouvelle communauté, qui n'est pas sans susciter de débats.

Les réunions du conseil sont ainsi l'occasion d'évoquer des questions diverses et variées, portant sur des thèmes administratifs, juridiques et sociaux, ou encore environnementaux, mais aussi des sujets pratico-pratiques, les conseillers ayant toujours à cœur de répondre aux besoins concrets des administrés. Les délibérations portent aussi parfois sur des questions plus théoriques, liées aux attributions du conseil municipal, que vous pouvez retrouver sur le site internet de la commune (vicq-sur-mer.fr), qui centralise l'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux.

TRAVAUX REALISES EN 2017 / 2018

ACCESSIBILITE

Des travaux ont été effectués pour mettre aux normes obligatoires l'accessibilité de la mairie et du cimetière. Le gravier a été remplacé par du stabilisé (mélange de chaux et de sable compressé) et du béton désactivé : 335 m² de béton stabilisé et 240 m² de béton désactivé



EXTENSION DU CIMETIERE

Des travaux ont aussi été réalisés pour étendre le cimetière du village de Cosqueville, sur l'ancien espace de stockage de l'atelier communal. L'extension du cimetière permet ainsi d'obtenir 52 emplacements et 52 cavurnes supplémentaires.

Afin d'assurer l'accessibilité au cimetière, les 210 m² d'allées sont en sable stabilisé



AMENAGEMENT DU HANGAR COMMUNAL

L'acquisition de véhicules techniques a nécessité une extension de 60 m² du hangar communal pour une superficie totale de 240 m². Les travaux ont porté sur l'extension, la réalisation d'une ouverture en façade, la pose d'une porte coulissante et des travaux de charpente.

De plus, une haie bocagère sera plantée afin de séparer le hangar et le cimetière.



D'autres travaux ont été réalisés :

- Travaux d'usage, débarnage, curage des fossés, entretien des chasses (400 tonnes de cailloux ont été utilisés) ;
- Pose de signalétique : panneaux indicateurs pour faciliter l'accès à la mairie et aux salles communales ;
- Aménagement d'une salle d'archives de 30 m² à la mairie de Vicq sur Mer, avec rayonnages et armoires pour stocker les archives des mairies déléguées ;
- Rénovation de salle de la Vaquelotte et de la salle Jules Ferry ;
- Rénovation toilettes du préau de l'ancienne école Jules Ferry (mise en conformité accessibilité) ;
- Installation d'un distributeur de pain et espace pique-nique, sur le parking de la mairie ;
- Extension de l'éclairage public à Néville.

TRAVAUX EN COURS ET PREVUS EN 2018

De nombreux travaux seront réalisés ou débiteront d'ici la fin de l'année 2018 :

- Travaux de voirie : enrobé à Réthoville et à Cosqueville ;
- Travaux de busage à Néville ;
- Réfection de caniveau à Gourbeville ;
- Mise en place d'un radar pédagogique à Cosqueville pour limiter la vitesse sur la route départementale;
- Réfection du passage piétons et marquage d'une voie piétonne pour accéder au Vicq ;
- Aménagement de l'accès à la fontaine Saint Benoit à Néville ;
- Enlèvement de déchets dangereux sur le littoral (barres en acier, ferraille bétonnée, anciennes buses, chalut, etc.).

Réhabilitation de l'ancien presbytère de Gouberville

Comme nous l'avions évoqué dans le précédent bulletin, un projet de réhabilitation de ce bâtiment communal était envisagé. Après réflexion et concertation, la municipalité a décidé de réhabiliter ce bâtiment en gîte rural de grande capacité.

Les travaux devraient commencer dès l'automne.

Quant à l'assainissement du village de Gouberville, cette compétence relève désormais de la Communauté d'Agglomération le Cotentin. Et malgré les nombreuses relances et démarches de la municipalité, ce projet n'est malheureusement plus à l'ordre du jour. Affaire à suivre...

Enfouissement du réseau hameau de la mer

L'étude a été menée en 2017 par INEO et les travaux doivent débiter à l'automne 2018. Ces travaux d'enfouissement seront suivis de travaux de voirie.



*Hameau de la mer
Cosqueville*

Démolition de la salle Gustave Lamache village de Cosqueville

Ce bâtiment, racheté au collège de Saint-Pierre-Eglise, avait été construit avec des matériaux contenant de l'amiante. Il n'est plus utilisé aujourd'hui et doit être détruit par l'entreprise Global Dépollution, spécialisée en désamiantage, fin juillet - début août (période de fermeture de la maison d'assistantes maternelles).

Le nom de la salle «Gustave Lamache», ancien maire de Cosqueville, ne disparaîtra pas avec la salle car il sera donné à la place devant la mairie : Place Gustave Lamache.



*Salle Gustave Lamache
Village de Cosqueville*

ANIMATIONS 2017

REPAS DES AINÉS

Le dimanche 22 octobre, les 127 personnes qui avaient répondu à l'invitation de la commune se sont retrouvées au restaurant « le Panoramique » à La Pernelle pour le repas des anciens.

Cette année a connu une nouvelle version avec un rassemblement de toutes les anciennes communes qui composent maintenant Vicq sur Mer.

Animé par le groupe «Les Ginettes » le repas s'est déroulé dans une ambiance très agréable avec des plats qui ont ravi les papilles. Les doyens Lucien BUHOT et Marie LAMACHE ont été à l'honneur.

Les Vicquois se sont quittés à l'issue de cet excellent repas et se sont souhaité : « à l'année prochaine ».



ARBRE DE NOEL

Le vendredi 15 décembre, conviés par la municipalité de Vicq sur Mer, les enfants se sont retrouvés pour apprécier le spectacle : «Ficelle et Bobine».

À l'issue du spectacle, l'arrivée du Père Noël chargé de friandises a fini de les ravir. Puis enfants, parents et Conseil Municipal se sont retrouvés autour d'un verre de l'amitié qui ouvrait les fêtes de fin d'année à Vicq sur Mer.



VILLAGE DE NOEL

Le dimanche 17 décembre, la commune a continué son rôle d'animation et organisait son marché de Noël. La journée s'est déroulée dans une excellente ambiance avec une fréquentation satisfaisante. La bourse aux jouets a connu un franc succès.

L'arrivée du Père Noël en calèche à 2 chevaux a été appréciée des enfants qui ont pu ensuite faire des promenades dans sa voiture.

Quant aux artisans exposants, ils ont été appréciés d'un public varié de la commune et des environs.

La restauration faite d'huitres, de tartines cuites au four à pain (spécialité locale) de crêpes, le tout préparé par une sympathique équipe de bénévoles que la municipalité remercie et qui se sont retrouvés après une longue journée d'activité autour d'un repas convivial.

Le public pouvait aussi admirer la crèche de l'église de Cosqueville (voir photos ci-dessous).

où était donné un concert de musique ancienne par l'association « Norman'Didge » et de chants marins par le groupe « Passeurs d'eau ».

Les enfants quant à eux pouvaient s'exprimer dans un concours de dessin...une bien belle journée.



CRECHE DE COSQUEVILLE

Merci à l'Association du Patrimoine pour la réalisation de cette nouvelle crèche 2017.



ANIMATIONS 2018

VOEUX

Le 6 janvier à 18h30, les habitants de Vicq sur mer étaient conviés aux vœux du maire, Richard Leterrier, en présence de : Monsieur Jean-Louis Valentin, président de Communauté d'Agglomération le Cotentin, Mme Christne Lebacheley, vice-présidente du conseil départemental, M. Lebaron, M. Denis, Mme Belliot-Delacour, maires des communes voisines, les représentants de la gendarmerie et des pompiers ainsi que des maires délégués et adjoints de Vicq sur mer.



Richard Leterrier a remercié les agents communaux techniques et administratifs et a retracé le bilan de l'année 2017, notamment :

- Urbanisme. À la suite de l'arrêt de l'instruction des dossiers d'urbanisme par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), le conseil a décidé de reprendre en interne l'instruction des dossiers. « Nous avons finalisé la vente des parcelles début décembre au Hameau Deschamps, soit la vente de 29 parcelles en trois ans », a dit le maire.
- Les travaux réalisés. Des travaux d'accessibilité ont été réalisés au niveau de la mairie et du cimetière. Il reste à réaliser la construction de l'annexe au hangar communal. La fin des travaux d'effacement des réseaux à Vrasville et Gouberville est effective. Reste à réaliser les travaux qui ont pris du retard avec les intempéries. Sont concernés la réfection de la route de la mer à Réthoville et le chemin qui mènent chez les Soeurs à Cosqueville (Le rayon de soleil).
- Le patrimoine de la commune. Il est composé de quatre mairies, quinze logements communaux, sept cimetières, six églises et des surfaces d'espaces verts, de routes et de chemins.
- Maison d'assistantes maternelles. Cette Maison a ouvert en janvier 2017. Quinze enfants sont inscrits et une demande est faite pour l'arrivée d'une quatrième assistante.

Le maire a aussi soulevé le problème de l'ajournement des travaux pour l'assainissement de la commune de Gouberville, décidé par la Communauté d'Agglomération le Cotentin.

A l'issue des discours, les convives ont partagé le verre de l'amitié.

INVITATION DES BENEVOLES AYANT OEUVRE A LA RESTAURATION DE L'EGLISE DE COSQUEVILLE



Le vendredi 9 février la municipalité avait invité les bénévoles ayant œuvré à la restauration de l'église de Cosqueville autour d'un verre de l'amitié.

Claude Augeard maire-délégué de Cosqueville a rappelé l'historique de l'opération.

Commencée en 2015 sous l'impulsion de l'association du patrimoine présidée par Laurent Davet et sous la direction de M. Dominique Bon, professionnel tailleur de pierres, avec le concours d'une équipe de bénévoles, la réfection des enduits extérieurs a été engagée.

En 2017 l'équipe de volontaires, sous la férule de Dominique Bon, a entrepris la réfection des enduits intérieurs de la nef en badigeonnage à la chaux et le rejointoiement des colonnes en pierre. Les travaux se prolongent en 2018.

Vu l'ampleur de ce chantier, on peut mesurer l'économie, générée par cet élan bénévole, même si la commune a assuré la fourniture des matériaux et dans une certaine mesure la mise à disposition de ses agents techniques.

L'association, les bénévoles et Dominique Bon ont été chaleureusement remerciés et applaudis par les élus présents.

AGENDA 2018

MOTO CROSS A RETHOVILLE

Epreuve du championnat de Normandie

29 avril 2018.

Le moto club Les Condors de Fermanville a organisé la 3e édition du moto-cross de Réthoville. Plus de 200 pilotes étaient présents pour cette course sur prairie, qui a accueilli plus de 800 spectateurs.

En catégorie 50/65 cm3, Tom Brunet (sur ses terres) a remporté 3 belles victoires de manches, et est reparti en tête du championnat.



*Championnat de moto-cross
Tom BRUNET*

SAINT MARCOUF

5 et 6 mai 2018

Organisé par le Comité des Fêtes de Cosqueville

Vide-grenier et tournoi de pétanque

A VENIR

Animation à la Pointe de Néville

3 aout 2018

Animation pour la sensibilisation du grand public concernant les intérêts des littoraux de mer, la problématique des déchets littoraux et le nettoyage raisonné des plages.

REPAS DE L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE

18 aout 2018

Organisé par l'association Transmission des cultures et du patrimoine

Contact : Laurent DAVET - 06.16.23.36.88

MECHOUI DE NEVILLE

19 aout 2018

Organisé par l'association Néville Patrimoine

Exposition de Néville 'Art

Contact : Bernard POTTIER - 06.22.85.54.87

Concert organisé par Musik en Saire à la Vaquelotte

En fin d'année, **Musick en Saire** organisera un nouveau concert à la Vaquelotte (non encore programmé pour l'instant)

Voir le programme sur le site musikensaire.fr

FESTIVAL DES CONTES

22 au 26 mai 2018

Organisé par Noémie SANSON

Le spectacle Jean des Buissons a ouvert officiellement le festival le mardi 26 mai, à la salle de la Vaquelotte.

Du lundi 21 mai au samedi 26 mai, des spectacles tout public mais aussi des spectacles pour les écoles du Val de Saire et plus largement de la Manche ont eu lieu toute la semaine.

Les enfants ont pu découvrir les bords du littoral grâce aux balades animées par la garde littoral Ludivine Gabet, d'autres s'initier au conte auprès des conteuses Eva De Amorin de la Compagnie a deux pas, partenaire du festival, ainsi qu'auprès d'Isabelle Boisseau, conteuse au programme.

Le spectacle Hopï, donné par Eva De Amorin pour les enfants des écoles maternelles de Rocheville, du Theil et de Bricquebosq.

Les élèves de Bricquebosq ont pu également participer à un atelier « comptines et caetera »

Certains enfants ont pu aussi apprécier la chasse aux trésors organisée par le personnel de la mairie de Vicq sur Mer, D'autres ont pu goûter au trésor de chocolats offerts par la mairie. Des contes furent racontés et chantés par Danielle Vandergucht. Les enfants ont passé le reste de la journée en participant à des ateliers d'initiation au conte dans la salle Jules Ferry et ont pique niqué sous le chapiteau prêté par le Comité des Fêtes de Gouberville.

Le spectacle de Shahriyar et Shahrazad a été donné pour les enfants de l'école primaire de Couville et pour les élèves de 6e du collège de Saint Pierre Eglise le mardi 22 mai, à la salle de la Vaquelotte.

14 JUILLET A GOUBERVILLE

Organisé par la municipalité

Sous un grand soleil, le repas du 14 juillet a rassemblé 120 Vicquois dans le jardin de l'ancien presbytère de Gouberville.

VIDE-GRENIER A VRASVILLE

29 juillet 2018

Organisé par le Comité des Fêtes de Cosqueville

Vide-grenier et moules-frites

2eme édition du Marathon de la Pointe de Barfleur

26 août 2018

42,195 km de découverte de la côte Est du Cotentin à la Pointe de Barfleur en passant par Vicq sur Mer.

Le parcours du Marathon sera interdit à la circulation. Comme le parcours comprend une boucle (parcouru 2 fois par les coureurs), le temps de blocage est prévu entre 9h et 15h30. www.marathon-de-barfleur.com

REPAS DES AINES

jeudi 4 ou dimanche 14 octobre 2018

Le repas des aînés de cette année 2018 aura lieu au Restaurant La Maison Rouge. Ce restaurant ayant une capacité d'accueil limitée, la municipalité l'a réservé pour 2 dates, permettant ainsi aux aînés de venir à la date de leur choix, un jour de semaine ou un dimanche :

NOEL

Noël des enfants le mardi 11 décembre 2018

Village de Noël le dimanche 16 décembre 2018

LA VIE DES ASSOCIATIONS

CLUB DE DÉTENTE VICQUOISE

Tous les habitants de Vicq sur Mer peuvent adhérer à cette association, dont les adhérents se retrouvent chaque mardi, salle Jules Ferry (Village de Cosqueville) pour un après-midi récréatif.

Les 24 adhérents se retrouvent autour de divers jeux de société, belote, scrabble, dominos, etc. voire même pour une pétanque quand la météo le permet. Et l'après midi se termine par un petit gouter.

L'adhésion à l'Association est de 12€.

Contact : Jean-Louis MATELOT, Président

Par téléphone au 0678195068 ou par mail arismat@gmail.com



ASSOCIATIONS DE COSQUEVILLE

Transmission des cultures et du patrimoine

Les activités de l'association sont désormais ciblées sur la rénovation des enduits intérieurs et extérieurs de l'église de Cosqueville. Ce projet est né de la volonté de Monsieur Dominique BON à qui le projet tenait à cœur. En effet, c'est lui qui possède le savoir-faire et la connaissance sur les matériaux à utiliser pour rénover les différentes parties de l'église.

Ce projet a commencé il y a 4 ans.; en quelques chiffres :

- 600 m² environ de surfaces d'enduits à refaire
- 3050 heures déjà passées
- Une quinzaine de bénévoles en roulement depuis le début

L'association a dépensé pour l'instant 8 500 €, récoltés par les dons de généreux donateurs, cotisations à l'association et dons matériels (dons d'objet par exemple pour la vente au vide grenier de la Saint Marcouf), et par les différentes activités type repas (prenez date d'ailleurs, nous organisons un barbecue le 18 août à Vrasville).

Une aide précieuse de la commune est aussi à souligner.

L'association lance aussi un projet lié à cette rénovation. C'est la réfection d'un morceau de toiture en pierre bleue dont les fuites dégradent l'intérieur de l'église.

Ce projet géré avec le Fondation du Patrimoine permet aux donateurs de récupérer 66% de la somme versées par l'intermédiaire d'un crédit d'impôts.

Merci de vous rapprocher auprès de la mairie afin d'avoir plus d'information.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent par leurs dons, leurs visites sur le chantier et leurs encouragements.

Larent Davet, Président de l'Association



La Sauvagine du Val de Saire

L'association essaie de faire entendre sa volonté de préserver une chasse authentique du gibier d'eau autour du milieu des marais côtiers. L'association souhaite que ces marais ne soient pas la proie d'une chasse lucrative et que cet espace puisse être accessible à tous et permette ainsi de partager avec des passionnés locaux une activité conviviale.

Avec le recul du trait de côte, la biodiversité est impactée par les rentrées d'eau de mer dans les marais. Ce problème est une des préoccupations principales de l'association et ce sujet est régulièrement évoqué avec le Conservatoire. du Littoral L'association réalise régulièrement des travaux d'entretien en collaboration avec le SYMEL (collecte de déchets sur le trait de côte, entretien paysager).

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS DE NÉVILLE SUR MER

Néville Patrimoine

Dans cadre de la continuité de la restauration du petit patrimoine, Marc COCHETEUX et Michel PONTUS ont fabriqué une nouvelle porte d'accès à l'escalier du clocher. Elle est de modèle médiéval avec des planches de châtaignier assemblées par des clous forgés.

Lors de son assemblée générale, l'association a décidé d'attribuer 1000 € pour aménagement de la fontaine Saint Benoit. Des expertises du clocher sont en cours.



Association Néville'Art - Atelier de peinture

Cours de peinture acrylique, dispensés à la mairie de Néville par Marc COCHETEUX

Pour toute demandes d'inscription, contactez le :
06.60.86.40.00

ASSOCIATION DE RÉTHOVILLE

Les Rethovilles

Cette association propose aux Réthovillais des sorties et animations.

Pour rejoindre l'association, contactez

Jean-Louis MATELOT, maire délégué de Réthoville

Par téléphone au 0678195068
ou par mail arismat@gmail.com

ASSOCIATION DE GOUBERVILLE

L'association **Norman'Didge** a toujours le vent en poupe !
Olivier Luis a mis en place de nombreuses actions.



ZOOM SUR LA FONTAINE SAINT BENOIT A NEVILLE

Madame Marie BOURDET-CORBIN demeurant à Réthoville et décédée le 24 août 2017 a fait don à la commune de Vicq sur Mer de diverses parcelles de terre dont le clos Saint-Benoit (avec la fontaine). Marie BOURDET était une descendante de la famille CABART-PREMARAIS propriétaire depuis avant la révolution de l'ensemble des parcelles de et de l'ancienne abbaye ruinée de Néville.

L'abbaye de Néville a été créée par un membre de la famille de BEAUMONT : Guillaume, dit « le Moine » en 1163 et détruite par les Anglais pendant la guerre de cent ans (vers 1420) et n'a jamais été reconstruite. La ruine et les restes de l'abbaye ont permis d'édifier des maladreries (hôpital des lépreux) à Néville ainsi qu'à Gouberville et il y a 200 ans le petit Fortin de Réthoville édifié par Vauban.

Ces pierres ont servi aussi à construire la ferme de la famille Corbin située au lieudit « Austot » à Néville, ceux-ci habitaient la ferme fortifiée de l'Isle appartenant à l'abbaye et trop proche des marais insalubres.

La fontaine St Benoit située à proximité de l'abbaye est implantée au milieu et en contrebas d'un petit vallon dans le tènement appelé encore aujourd'hui « les abbas ».

En 1897 le curé de Néville fit bâtir une grotte (avec les restes des pierres de l'abbaye), elle abrite une statue de St Benoit et protège 3 bassins (symbolisant la trinité) qui recueillent les «eaux miraculeuses».

L'eau de cette fontaine ne tarit jamais (même si son débit est modeste) et possède des vertus curatives sur les maladies de peau des enfants. L'origine du culte de St Benoit remonte au moyen âge, les qualités guérisseuses de son eau sont fondées sur peu de documents écrits, mais surtout par tradition orale et gardent ainsi une part de leur mystère.

Merci Marie BOURDET pour tous ceux qui pourront encore venir ou se recueillir à la fontaine St Benoit.

Concernant l'abbaye de Néville: La carte de Mariette de la Pagerie de 1689 mentionne l'abbaye ruinée sur la commune de Néville à proximité de la fontaine St Benoit au lieu-dit la « cache St Benoit ». Les fragments d'un porche orienté vers la mer fait penser que l'abbaye avait une sortie à cet endroit.

Les montants et l'échalier derniers vestiges de l'abbaye seront restaurés et une allée d'accès à la fontaine sera réalisée prochainement.



LITTORAL

Le 3 janvier la tempête Éléonor a touché nos côtes, avec une marée de coefficient 107. Le spectacle était au rendez-vous à Vicq sur mer. Mais les dégâts ont été importants et l'état de catastrophe naturelle reconnu.



Les tempêtes successives de ces dernières années entraînent de nombreux changements de notre littoral :

- érosion et submersion, en particulier au niveau du marais de Vrasville : le cordon dunaire s'est affaissé (de 1 à 2 m), le sable s'est répandu sur le marais ;
- nôt qui ne sont plus fonctionnels ;
- écoulement des eaux (le village des mares particulièrement concerné);
- transformation des marais en lagunes.

A cela s'ajoute les inquiétudes des propriétaires de maisons concernées par de fréquentes inondations.

A l'initiative du maire, une réunion sur le littoral s'est tenue le 24 avril 2018, en présence des élus de Vicq sur Mer et de tous les acteurs concernés : le Conservatoire du Littoral, le SyMEL, la Communauté d'Agglomération le Cotentin, la DDTM, le Conseil Départemental de la Manche et le Pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise. Y étaient invités aussi les représentants de la SCI Les Mares.

La position du Conseil Départemental est de soutenir les collectivités pour le repli en cas d'érosion majeure. Par exemple : recherche de terrains pour les agriculteurs dont les terres ne sont plus exploitables.

Bernard LEBARON, élu de la CAC, a rappelé qu'un texte de loi prévoit une protection à partir de 30 habitations. La CAC a lancé des études sur la côte Ouest-Nord et Est sur le ruissellement des bassins versants et sur les systèmes d'endiguement. Les questions qui se posent portent sur le choix des ouvrages à entretenir.

Quant à la solution de l'enrochement, le coût est particulièrement élevé : entre 1 et 1,5 million d'euros pour 1 km d'enrochement. Et le littoral de Vicq sur Mer correspond à 20 km de côte à protéger.

Bien que des points de vue divergeants aient été échangés, toutes les personnes présentes se sont entendues sur le fait qu'il est nécessaire d'encourager une prise de conscience collective des effets du changement climatique, d'adaptation à ce changement et à ses conséquences inéluctables.

L'après-midi, une réunion publique s'est tenue en présences des usagers du littoral de Vicq sur Mer et des habitants concernés par les inondations (village des Mares, Renouville et plage du Vicq).



ZERO PHYTO

HIER :

Il était une fois un coin de France appelé Val de Saire. Un coin de France parsemé de villages et hameaux où il faisait bon vivre. Tous les chemins et les rues étaient parsemés « d'herbes folles », de fleurs sauvages et fleurs semées.

Toute cette diversité vivait en parfaite harmonie, aidée un tant soit peu par le cantonnier de la commune. Un petit coup de faux par-ci, un petit coup de faucille par-là, et le désherbage juste nécessaire pour éviter l'envahissement.

AUJOURD'HUI :

Un jour, sous prétexte d'aider notre cantonnier, devenu « employé municipal », on lui a vanté à grand renfort de démonstration, l'efficacité d'un produit miracle.

Oui, miracle est bien le mot. : Nettoyage presque parfait de la commune, éradication totale des herbes folles, des fleurs sauvages et tout ce qui est à portée du pulvérisateur, un cimetière tiré au cordeau. Mais aussi plus d'insectes, y compris plus d'abeilles et plus de papillons.

DEMAIN :

Les consciences commencent à se réveiller, un peu contraintes, il faut bien l'avouer. Il va falloir revenir à une gestion raisonnée du désherbage. Nous n'allons rien inventer, mais simplement refaire comme « d'antan ». Plus de produit miracle, de toute façon, bientôt interdit à la vente.

La commune a décidé de précéder l'obligation avec 2 ans d'avance.

Seuls les cimetières sont encore aujourd'hui traités, mais seulement pour quelques mois.

Oui, les herbes folles commencent à revenir.

Oui, les fleurs sauvages reprennent vie.

Oui, les fleurs cultivées ne prennent plus de coup de pulvé accidentel.

Oui, les insectes, abeilles et papillons reviennent.

Oui, lorsque que je visite un cimetière, il ne m'est pas interdit d'arracher une « mauvaise herbe. »

Et si je ne veux pas de verdure devant chez moi et bien je me prends par la main.

Michel Nicolai, maire-délégué de Gouberville
Réfèrent Zéro Phyto de Vicq sur Mer

En 2014, l'Assemblée nationale a voté la loi interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020. La marche vers le «zéro phyto» est donc enclenchée à Vicq sur Mer.

Un plan de gestion différenciée des espaces verts a été mis en oeuvre : certains espaces verts tels que les cimetières ont encore été traités au printemps avec des produits phytosanitaires. Mais ces produits ne sont plus utilisés pour les autres espaces.

Par conséquence, les «mauvaises herbes», c'est-à-dire une végétation sauvage va réapparaître, bien que contenue par des méthodes d'entretien alternatives. La municipalité a notamment acquis un brûleur thermique.

Si nous sommes nombreux à vouloir protéger notre environnement, beaucoup d'usagers regrettent que les cimetières ne soient plus aussi bien entretenus qu'avec les produits phytosanitaires. La municipalité étudie actuellement un projet de réaménagement des 6 cimetières de Vicq sur Mer : mise en herbe des allées, comme l'ont déjà fait les communes de Carneville et de Varouville.

Laissons pousser! Préservons la biodiversité !



Hier



Aujourd'hui



Demain

SALLES COMMUNALES

INFOS ET RESERVATION :
Mme UNIA ou Mme OZOUF
au 07.86.32.36.78

Salle de la Vaquelotte - Village de Cosqueville



Location le week-end,
du vendredi 17h au lundi 11h :
270€ en 2018 (300€ à partir du 01/01/2019)
pour les habitants de la commune
340€ en 2018 (350€ à partir du 01/01/2019)
pour les résidents extérieurs
+ 15€ forfait chauffage du 15/10 au 15/04

Location d'une journée en semaine
(lundi à jeudi) : 100 €
+ 10€ forfait chauffage du 15/10 au 15/04
Forfait inhumation : 60 €

Tarif spécial pour repas / soirée organisés par les associations communales : 50€

Située à côté de la mairie (anciennement un presbytère du XVIIIème siècle), la salle de la Vaquelotte peut accueillir jusqu'à 90 personnes assises (180 debouts). Idéale pour organiser aussi bien des fêtes familiales que des séminaires, des activités culturelles ou associatives. Salle accessible aux personnes à mobilité réduite.

DÉTAILS DES ÉQUIPEMENTS

Entrée de 15m² avec vestiaire.

Cuisine équipée de plaques de cuisson, congélateur, grand réfrigérateur et four de remise en température (normalisés pour les traiteurs), lave-vaisselle et évier. Tout le matériel est du matériel professionnel.

Grande salle de 96m² avec 30 tables et 105 chaises.

Sanitaires avec un toilette handicapé, un autre toilette et un urinoir.

Pour les séminaires, un équipement audio et vidéo est disponible.

Une pièce annexe polyvalente, de 30 m², comprend un évier et un grand réfrigérateur.



Salle Jules Ferry - Village de Cosqueville

La salle se trouve au cœur du village de Cosqueville, dans les locaux de l'ancienne école Jules Ferry. Elle peut accueillir jusqu'à 100 personnes maximum debout ou 50 personnes maximum assises .

Location week-end avec cuisine :

130€ en 2018 (150€ à partir du 01/01/2019) pour les habitants de la commune

160€ en 2018, (180€ à partir du 01/01/2019) pour les résidents extérieurs

+ forfait chauffage du 15/10 au 15/04 : 15€

Forfait pour vin d'honneur : 75€

Forfait inhumation : 60€

Option forfait ménage : 50€



INFOS PRATIQUES : des services de proximité

Distributeur de pain

Privés de boulangerie mais pas de pain, les Vicquois peuvent dorénavant acheter du pain ou des viennoiseries au distributeur situé sur le parking de la mairie au village de Cosqueville. Ce distributeur a été mis en place par M. et Mme Fafin, boulangers à Fermanville, en début d'année. Le distributeur est alimenté chaque jour et plusieurs fois par jour. Sauf le mercredi.

Soins esthétiques

A partir de septembre, un beauty truck à Vicq sur Mer (parking de la mairie et à domicile sur rendez-vous). L'Evasion Institut Mobile est un camping-car entièrement aménagé avec tout le confort nécessaire d'un institut de beauté. Différentes prestations sont proposées : soin visage, soin corps, maquillage, ongles, épilation... Esthéticienne depuis 11 ans, Maeva souhaite créer de la proximité dans les communes rurales, apporter un autre service à la personne pour femme active et débordée, jeune maman, personne à mobilité réduite, personne isolée, vacanciers ...

Pour tout renseignement, contactez Maeva :
Par téléphone : 06 59 12 84 19
ou par mail : evasion.institutmobile@gmail.com

Maison d'assistantes maternelles

L'Univers des Doudous accueille actuellement une vingtaine d'enfants dont s'occupent les 4 assistantes maternelles. Pour tout renseignement, contactez Angélique : 06.27.99.92.82



Epicierie ambulante

Tous les samedis matin sur le parking de la mairie, Sylvie Laisné vous propose : pain frais, fruits et légumes, crèmerie, épicerie, viande et charcuterie.
Livraison sur commande ou en tournée.

Pour tout renseignement, contactez Sylvie :
06.84.56.53.14 ou 02.33.43.37.75

Légumes bio du Val de Saire

Tous les samedis matin, de fin août à fin mai, Emilie Bled vend ses légumes bio à Vrasville.
Pour tout renseignement :
www.lebiovaldesaire.fr
Téléphone : 06.89.86.83.05



Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la commune :
vicq-sur-mer.fr

Projet de lecture chez l'habitant

Catherine et Michèle, habitantes de Néville réfléchissent à un projet de lecture chez l'habitant. Catherine et Michèle aiment la littérature. et ont envie de partager leur goût pour les romans, les nouvelles, les histoires, la poésie, les beaux textes. Regroupés autour d'un thème tel que la mer, l'amour, l'enfance, ils seront évocateurs de souvenirs:

Cela vous tente? N'hésitez pas à leur faire signe
au 06 06 61 81 93 (Catherine)
ou 06 45 76 15 45 (Michèle)

INFOS PRATIQUES

Frelons asiatiques

Carte d'identité

La mairie de Vicq sur Mer ne peut plus délivrer de carte d'identité. Vous devez vous rendre à l'une des mairies suivantes :

- Mairie de Cherbourg-en-Cotentin
- Mairie de Quettehou
- Mairie de Valognes

Rappel : la carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Camping réglementé

Il est interdit d'utiliser les terrains agricoles (terrains en zone A depuis le PLU du 1er juillet 2009) en terrain de loisirs : le stationnement des caravanes ou mobile-home est interdit, même pour une courte durée en période estivale.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la commune :
<http://vicq-sur-mer.fr>

Suivez l'actualité de Vicq sur Mer sur la page Facebook :
[@vicqsurmer](https://www.facebook.com/vicqsurmer)

Pour recevoir les lettres d'information de Vicq sur Mer par courrier électronique, inscrivez-vous sur le site :
<http://vicq-sur-mer.fr/vicq-sur-mer-contact/>

Tri sélectif

Des panneaux explicatifs sont mis en place auprès des containers de tri pour mieux vous renseigner sur le tri sélectif et le ramassage des ordures ménagères.



Règles de bon voisinage

La qualité de vie dans nos hameaux dépend de la bonne volonté de tous et du respect des autres. Les travaux de bricolage et de jardinage avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les jours ouvrables, de 9h à 12h et de 15h à 19h, les samedis, de 10h à 12h, les dimanches et jours fériés (arrêté préfectoral de la Manche du 27/03/1997).

Les premiers nids sont apparus en 2011 dans le sud Manche. La France n'ayant pas encore déclaré l'espèce comme nuisible à éradiquer, la lutte est l'affaire de tous. Un nid non détruit peut engendrer jusqu'à 30 nouveaux nids la saison suivante. Pour aider à la lutte, la commune de Vicq sur Mer a signé une convention avec le FDGDON, l'organisme départemental chargé de la lutte contre toutes espèces menaçantes.

Quoi faire ?

Ne pas tenter de détruire le nid soi-même.

Venir signaler à la mairie toute observation d'un nid et remplir la fiche qui vous sera remise.

Que se passe-t-il ensuite ?

La mairie adresse la fiche de signalement au FDGDON. Un référent est dépêché sur place (souvent un apiculteur), par le FDGDON qui confirme la présence de l'espèce désignée. S'il y a confirmation, le nid est détruit. Pour toute autre espèce, la destruction reste à la charge du propriétaire du terrain sur lequel il a été découvert.

Pour en savoir plus : www.fdgdon50.com

Assainissement et propreté des hameaux

Pour la pérennité des ouvrages (réseau et station d'épuration) et la préservation de l'environnement, les eaux pluviales (gouttières) et de ruissellement (cour, véranda, etc.) ainsi que certains produits (médicaments, fond de pot de peinture, huile de vidange, déserbant, lingettes, serviettes hygiéniques, etc.) ne doivent pas être rejetés dans le réseau.

Il est conseillé d'utiliser un conteneur en plastique plutôt que de déposer des sacs d'ordures ménagères sur le bord des routes

Pour les personnes qui ne peuvent attendre le passage du ramassage des poubelles, des containers de grande taille sont à leur disposition sur le parking de la mairie de Vicq sur Mer.

Brûlage des végétaux

Le brûlage des végétaux comme des ordures ménagères est strictement interdit, quelque soit la période de l'année (article 84 du Règlement Sanitaire Départemental type diffusé par la circulaire du 09/08/1978).

Annuaire pratique

LES SERVICES D'URGENCES

Appel d'urgence européen : 112

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 (112 depuis un mobile)

SAMU : 15

CROSS Jobourg ou SNSM : 196

LES SERVICES MÉDICAUX D'URGENCE

Centre Anti-poisons de Rennes : 02 41 48 21 21

Centre Hospitalier Public du Cotentin : 02 33 20 70 00

LES NUMÉROS VERTS D'AIDE ET D'ÉCOUTE

Accueil sans abri : 115

Allo enfance maltraitée : 119

Drogue Alcool Tabac Info Service : 113

Écoute alcool 0 980 980 930

Écoute cancer : 0 800 50 40 40

Écoute cannabis : 0 800 23 13 13

Écoute santé : 0 890 07 62 18

Fil santé jeunes : 0 800 235 236

La Croix-Rouge Écoute : 0 800 858 858

Sida info-service : 0 800 840 800

SOS Amitié Caen : 02 31 44 89 89

SOS Détresse : 0 890 07 68 13

Viols femmes informations : 0 890 07 74 58

AUTRES NUMEROS

Véolia (eau) : 0 969 395 634

ENEDIS (électricité) : 09 726 750 50

Pôle de proximité de Saint Pierre Eglise : 02 33 23 19 55



Le bulletin communal de Vicq sur Mer - n°3

Mairie - Village de Cosqueville - 50330 Vicq sur Mer

Directeur de publication : Richard Leterrier, maire de Vicq sur Mer

Conception graphique : Objectif-Multimédia - Cherbourg - 02 33 42 38 12

Impression : Imprimerie Le Révérend